



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SNCF - RESEAU

N° Spécial

11 Juin 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial SNCF - RESEAU du 11 Juin 2019

SOMMAIRE

Décision	Date	SNCF - RESEAU	Page
N° 2019-0040	04.06.2019	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis Place de la Gare à CLAMART	3

SNCF RESEAU

Direction de la modernisation et du développement Ile-de-France

Décision n°2019-0040 du 4 juin 2019 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis Place de la Gare à CLAMART

Le directeur de la modernisation et du développement en Ile-de-France

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau

Vu la décision du Président du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur SNCF Réseau – Direction de la Modernisation et du Développement

Vu l'avis du Conseil Régional d'Ile de France, en date du 6 février 2019

Vu l'avis d'Ile de France Mobilités, en date du 6 mars 2019

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 mai 2019

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Terrain :

Le terrain bâti sis à Clamart tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte bleu, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
92 023	Place de la Gare	I	48pa	3 160
			TOTAL	3 160

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des Hauts de Seine et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts de Seine.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Fait à Saint-Denis, le 4 juin 2019

Stéphane CHAPIRON

DIRECTEUR SNCF RESEAU
Direction de la Modernisation et du Développement

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>